

Déclarations de ministres

Si la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) et ses collègues, surtout ceux de la Colombie-Britannique, cherchent à dire que le secteur du bois d'oeuvre parviendra à absorber ces coûts à perpétuité, ils parlent à travers leur chapeau. Quand le marché fléchira, ils condamneront le secteur à assumer des coûts supplémentaires de 10 \$ à 125 \$ le mètre cube. Ils sonneront ainsi le glas de nombreux producteurs de bois d'oeuvre de cette région. Ce changement se produira-t-il?

À l'heure actuelle, les États-Unis sont en proie à une sorte de convulsion économique. Tout à coup, les Américains ont décidé de procéder à une réorganisation profonde de leur système économique, ce qui pourrait donner un avant-goût de grandes perturbations et semer la destruction dans notre secteur du bois d'oeuvre.

La ministre a par ailleurs déclaré, comme s'il s'agissait d'une réussite exceptionnelle, que d'autres produits manufacturés seraient exemptés. En fait, les produits manufacturés ne devaient même pas figurer dans l'accord. Ils se sont trouvés pris dans l'engrenage et ils y ont été toute l'année. Tout à coup, le gouvernement fait cette annonce, comme si c'était toute une réussite, que des produits étaient exemptés.

Ce mémorandum d'entente a créé un précédent très dangereux. Le Canada reconnaît pour la première fois que les programmes comme ceux que nous appliquons à nos industries extractives sont bel et bien des pratiques commerciales injustes. Nous avons maintenant accepté le principe de la chose, et ce principe figure maintenant aux articles 408 et 409 de l'accord commercial. Dorénavant, toutes nos industries extractives ne pourront plus demander l'aide directe dont elles sont nombreuses à avoir besoin pour demeurer en santé.

Le mémorandum d'entente n'est qu'une nouvelle attaque lancée par le gouvernement ces dernières années contre nos industries extractives.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, lorsque j'ai écouté la déclaration de l'honorable ministre sur la levée de la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre dans certaines circonstances, cela m'a rappelé l'histoire de la personne qui cognait sa tête contre un mur de brique. Quand on lui a demandé pourquoi elle agissait ainsi, elle a répondu qu'elle se sentait tellement bien lorsqu'elle arrêta.

Je me dois de remettre en question l'affirmation de la ministre selon laquelle aucun licenciement n'est lié à l'application de la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre. Le fait est—et le secrétaire parlementaire de la ministre avait une liste—qu'il y a eu plusieurs licenciements et fermetures à titre permanent ou temporaire, et dans tous les cas, on a jugé que l'imposition de la taxe en question avait joué un rôle, parfois important, et d'autres fois, mineur. Les exploitants de certaines scieries m'en

ont parlé personnellement. Plusieurs producteurs ont fermé leurs portes.

Il est vrai, cependant, qu'on assiste à une reprise de l'activité dans certains secteurs de l'industrie et dans certaines régions du pays. Cela n'a rien à voir avec la valeur intrinsèque de cette mesure, mais découle plutôt du caractère cyclique de l'industrie et de l'excellence du marché intérieur. On nous accuse d'être des prophètes de malheur, mais aucun d'entre nous n'espérait que des emplois seraient perdus. Heureusement, dans bien des régions du pays, ce caractère cyclique a permis à l'industrie de surmonter l'imposition de la mesure en question. Cependant, la période de grande activité devra finir un jour et le cycle de fléchissement commencera alors, malheureusement, et il nuira à bon nombre de ceux qui ont dû payer cette taxe.

L'annonce de la ministre est la bienvenue dans les Maritimes...

[Français]

... et c'est également souhaitable en ce qui concerne les moules qui sont près de la frontière des États-Unis et de la province de Québec.

[Traduction]

Cependant, ne nous y trompons pas. Les répercussions de la mesure en question en Colombie-Britannique sont catastrophiques. Il est question d'une augmentation pouvant aller jusqu'à 600 p. 100 des frais de gestion et de coupe à la suite de l'imposition de la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre, du fait des mesures présentées, afin de remplacer cette taxe et de satisfaire le groupe de pression américain. Le Council of Forest Industries parle d'une augmentation de 250 p. 100 des coûts d'acquisition du bois.

La ministre et le premier ministre de la Colombie-Britannique jouent un jeu dangereux avec l'industrie. Leur approche a échoué. Ils se sont lancés dans des enchères à l'aveuglette avec les Américains. Leur première offre à l'égard de cette taxe a été de 10 p. 100, et ils ont fini par accorder 15 p. 100. Non seulement c'est un échec, mais c'est essentiellement un accroissement à notre souveraineté, l'érosion de l'indépendance du Canada.

● (1530)

Le gouvernement n'a pas consulté les représentants de l'industrie et, dans le plus grand secret, il a cédé au département du Commerce des États-Unis un pouvoir que la constitution accorde aux provinces.

[Français]

Un précédent dangereux, monsieur le Président, dont le présent mémorandum d'entente ne fait rien pour contredire cette concession.